



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 mai 2020

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 22  
Pouvoir(s) : 1  
Absent(s) : 1

Le vingt-six mai deux mille vingt, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au centre culturel avenue Georges Pompidou, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

### Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurélien HENault à Christophe GUYOT

### Le ou les membres absent(s) :

Aurélien HENault

**Secrétaire de séance :** Aurore BAUGE

La séance est ouverte par Madame LEPEIRE, Maire sortante de la commune de Saint Georges sur Baulche. Madame Aurore BAUGE est désignée secrétaire de séance. Sur demande du Conseil Municipal, il est prononcé le Huis Clos de cette séance, pour des raisons de salubrité publique, conformément aux préconisations faites par le comité scientifique en ce qui concerne la tenue de la séance d'installation du Conseil Municipal.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle les démissions reçues par Madame le Maire au lendemain des élections, et fait l'appel des conseillers nouvellement installés. Le quorum étant respecté, la séance peut se poursuivre.

### Vote pour la position de Maire :

Madame Christiane GALLON, doyenne des conseillers municipaux, prend alors la présidence pour procéder à l'élection du Maire.

Lors de l'appel à candidature, seule Madame Christiane LEPEIRE se présente. Deux assesseurs sont nommés avant le début des opérations de vote : Nathalie PREUD'HOMME et Aurélien HELLE.

Après dépouillement du scrutin, Madame Christiane LEPEIRE est **élue** Maire de la commune de Saint Georges sur Baulche **à l'unanimité**. A l'issue de la proclamation des résultats, Madame LEPEIRE reprend la présidence de la séance.

Madame LEPEIRE prend la parole et demande aux personnes présentes de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Guy CASSAN, conseiller municipal de la précédente mandature. Monsieur CASSAN ayant particulièrement été impliqué dans le projet de création de l'espace du Moulin, Madame LEPEIRE annonce au Conseil que la médiathèque sera nommée en son honneur.

### Détermination du nombre d'adjoints et vote des adjoints :

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la strate démographique de la commune de Saint Georges sur Baulche, le nombre de conseillers municipaux est fixé à 23 et le nombre maximum d'adjoints es à 6.

Madame le Maire propose de fixer à 6 le nombre d'adjoints. Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** ce nombre.

Suite à cette décision du Conseil, il est procédé à l'élection des adjoints. Après appel de candidatures, une seule liste est présentée, composée de la façon suivante : Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI.

Après dépouillement, la liste est **élue à 22 votes pour et 1 vote blanc.**

A l'issue de ce vote, Madame le Maire précise au Conseil que deux conseillers délégués, Madame Nathalie PREUD'HOMME (pour la préservation de l'environnement) et Monsieur Richard FAURE ( pour la citoyenneté, la prévention et la sécurité) sont nommés, et que deux conseillers délégués ponctuels pourront être nommés en cours de mandature.

### Lecture de la charte de l'élu :

Il est fait lecture de la charte de l'élu par Madame le Maire. A l'issue de cette lecture, il est rappelé aux conseillers présents qu'il leur a été communiqué un extrait de la partie législative et réglementaire du code général des collectivités territoriales.

### Détermination de l'ordre du tableau :

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est présenté comme suit :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	Mme	LEPEIRE Christiane
Premier adjoint	M.	DUCROUX Michel
Deuxième adjoint	Mme	EDOUARD Chrystelle
Troisième adjoint	M.	BARBOTTE Yannick
Quatrième adjoint	Mme	GUEGUIN Claire
Cinquième adjoint	M.	VEILLAT Christian
Sixième adjoint	Mme	MORETTI Martine
Conseillère Municipale	Mme	GALLON Christiane
Conseiller Municipal	M.	PORA Gérard
Conseillère Municipale	Mme	DEZOUTTER Claire
Conseillère Municipale	Mme	CAMBIER Isabelle
Conseiller Municipal	M.	GRACIA Frédéric
Conseillère Municipale	Mme	PREUD'HOMME Nathalie
Conseiller Municipal	M.	THOMAS Philippe
Conseiller Municipal	M.	PERROUD Nicolas
Conseiller Municipal	M.	FAURE Richard
Conseiller Municipal	M.	HELLE Aurélien
Conseillère Municipale	Mme	BAUGE Aurore
Conseillère Municipale	Mme	DA COSTA Anne-Sophie
Conseiller Municipal	M.	GUETTARD Thomas
Conseiller Municipal	M.	GUYOT Christophe
Conseillère Municipale	Mme	HENAULT Aurélie
Conseiller Municipal	M.	POUSSIERRE Bertrand

## **Délégations faites au Maire :**

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, des délégations peuvent être consenties par le Conseil Municipal au bénéfice du Maire de la commune et propose de bien vouloir procéder aux délégations suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 11° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 14° Donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 15° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la [loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014](#) de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 16° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 17° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

18° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

19° Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article [L. 151-37](#) du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

20° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

21° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le Conseil adopte à l'unanimité ces délégations.

#### **Vote des indemnités :**

Madame le Maire rappelle qu'il y a eu revalorisation des indemnités conformément à la loi du 27 décembre 2019 « engagement et proximité ». Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des taux de l'indice brut 1027 à 51.60% pour le Maire et 19.80% pour les adjoints.

Le Conseil adopte à l'unanimité les taux proposés.

Répartition de l'enveloppe des indemnités des adjoints et des délégués, comme suit :

<b>Adjoints et délégués</b>	<b>Répartition enveloppe de 19.80%</b>
1 <sup>er</sup> adjoint	16%
5 adjoints à 12%	60%
2 délégués à 6%	12%
2 délégués ponctuels à 6 %	12%
TOTAL	100%

Le Conseil adopte à l'unanimité la répartition de l'enveloppe proposée.

#### **Détermination des commissions :**

Madame le Maire présente les 4 commissions obligatoires et le Conseil en adopte la composition :

<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRE</b>	
Titulaires	Suppléants
Christiane LEPEIRE	Michel DUCROUX
Chrystelle EDOUARD	Claire GUEGUIN
Yannick BARBOTTE	Aurélien HELLE
Christophe GUYOT	Bertrand POUSSIERRE
<b>COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS INDIRECTS</b>	
Titulaires	Suppléants
Christiane LEPEIRE	Michel DUCROUX
Martine MORETTI	Thomas GUETTARD
Gérard PORA	Claire DEZOUTTER
Christiane GALLON	Chrystelle EDOUARD
Aurélié HENAUULT	Bertrand POUSSIERRE

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	
Titulaires	Suppléants
Christiane GALLON	Isabelle CAMBIER
Gérard PORA	Frédéric GRACIA
Claire DEZOUTTER	Philippe THOMAS
Christophe GUYOT	Bertrand POUSSIERRE
Aurélié HENAULT	

COMMISSIONS COMMUNALE D'ACTION SOCIALE	
Titulaires	Suppléants
Gérard PORA	Claire DEZOUTTER
Isabelle CAMBIER	Nathalie PREUD'HOMME
Christian VEILLAT	Frédéric GRACIA
Martine MORETTI	Thomas GUETTARD
Claire GUEGUIN	Christiane GALLON
Aurélié HENAULT	Bertrand POUSSIERRE

Madame le Maire présente les commissions supplémentaires qui sont adoptées ainsi :

COMMISSION FINANCE ET BUDGET
Michel DUCROUX
Yannick BARBOTTE
Chrystelle EDOUARD
Aurélien HELLE
Christiane GALLON
Nicolas PERROUD
Aurore BAUGE
Christophe GUYOT

COMMISSION TRAVAUX VOIRIE PATRIMOINE
Yannick BARBOTTE
Chrystelle EDOUARD
Richard FAURE
Gérard PORA
Thomas GUETTARD
Aurore BAUGE
Nicolas PERROUD
Bertrand POUSSIERRE

COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE, INTERGENERATIONNEL
Claire GUEGUIN
Martine MORETTI
Isabelle CAMBIER
Anne Sophie DA COSTA
Aurélié HENAULT
Claire DEZOUTTER

**COMMISSION COMMUNICATION ANIMATION ET COMMERCE**

Nathalie PREUD'HOMME  
Martine MORETTI  
Michel DUCROUX  
Aurélien HELLE  
Anne Sophie DA COSTA  
Christian VEILLAT

**COMMISSION SPORT, CULTURE, ASSOCIATION**

Christian VEILLAT  
Martine MORETTI  
Gérard PORA  
Christiane GALLON  
Thomas GUETTARD  
Frédéric GRACIA  
Philippe THOMAS  
Christophe GUYOT  
Bertrand POUSSIERRE

**COMMISSION CITOYENNETE, PREVENTION, SECURITE**

Nathalie PREUD'HOMME  
Richard FAURE  
Yannick BARBOTTE  
Gérard PORA  
Philippe THOMAS  
Nicolas PERROUD  
Christophe GUYOT

**COMMISSION PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Richard FAURE  
Isabelle CAMBIER  
Christiane GALLON  
Aurélien HENault  
Nathalie PREUD'HOMME

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49.

---